



## Wendel Trio, Campaign Director, Greenpeace Belgium

---

### Le cas d'un moratoire sur les nouvelles opérations d'exploitation du bois

Environ quarante millions de Congolais dépendent de la forêt pour leurs aliments, matériaux, énergie et médicaments. À l'heure actuelle, l'exploitation de la forêt se fait au détriment de la population et de la biodiversité.

Une réforme forestière telle qu'entamée est donc indispensable pour l'assainissement du secteur forestier, mais il serait dangereux d'en espérer des miracles. Les recettes proposées par la Banque mondiale pour la RDC sont en grande partie inspirées de celles appliquées au Cameroun. L'expérience y a pourtant montré que les garde-fous mis en place sont largement insuffisants pour lutter efficacement contre la corruption persistante dans le secteur forestier.

D'urgence, il est donc nécessaire d'arrêter l'expansion de l'abattage du bois en RDC et de rendre ce secteur durable en investissant dans la promotion des usages non destructifs de la forêt.

Pour ce faire, la Banque mondiale et les bailleurs de fonds doivent apporter tout leur soutien au Gouvernement congolais et à la société civile afin :

- D'assurer une révision stricte et rigoureuse de la légalité des anciens titres forestiers, comme prévu par le Décret présidentiel du 24 octobre 2005. Ce processus doit aboutir à l'annulation de tous les titres accordés en violation du moratoire de mai 2002 ;
- De prolonger et renforcer, dans ses termes et son application, ce moratoire sur l'octroi des titres forestiers afin d'éviter que le pillage des forêts congolaises ne prenne encore plus d'ampleur. Ce moratoire ne pourra être levé que lorsqu'un plan de zonage exhaustif et participatif aura été établi, qu'une gouvernance efficace dans toute la chaîne du bois aura été garantie, que le cadre légal aura été complété et que les forêts classées auront été identifiées.